

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Niort

Introduction

VillOvéLO a édité le Plan Vélo #Niort 2020, élaboré de manière collective par près de 80 personnes. Ce Plan vélo permet pour les années futures d'inscrire largement dans les futurs projets municipaux et de l'agglomération une ambition claire en faveur des mobilités actives. Chaque citoyen a le droit de circuler en vélo de manière apaisée et sécurisée. L'objectif de VillOvéLO est qu'un enfant de 10 ans puisse circuler à vélo dans la ville.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *VillOvéLO propose d'adopter un Plan vélo sincère, cohérent, concerté et financé pour la mandature. Pour cela il est important de créer des référents vélo et mobilité dans chaque quartier dont la mission sera de faire le lien entre les habitants des quartiers et les services de voirie et des transports, sur les besoins. Réunis au minimum 2 à 3 fois par an dans un Comité vélo-Mobilité ils seront les personnes ressources, bénévoles mais accompagnées par des professionnels au service de la mobilité. Le budget à consacrer est minimum de 15€/an et par habitant.*

Action n°2 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 3 fois par an. *Les référents sont réunis dans un Comité vélo/Mobilité au niveau local dont l'animation est confiée à un M ou Mme VéLO. Réuni 3 fois par an.*

Action n°3 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

La formation des personnels de service voirie de la ville et de l'agglomération est importante. Ce sont eux qui réalisent et planifient les investissements prévus. Ils seront en contact avec les référents et les habitants. Il est nécessaire de les former.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 :

Créer un réseau express vélo Il s'agit de développer un REV (Réseau Express Vélo) qui permet de relier les centres de main d'oeuvre et d'activités à la Gare et entre eux. Ce sont des axes dédiés et à usage uniquement réservés aux vélos. La gare vers Pôle Atlantique, vers la MAAF, vers Mendes-France, vers La Mude, vers l'Acclameur....

Action n°5 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Les pistes cyclables sont des voies protégées et réservées au vélo. Elles se distinguent des bandes cyclables. La quasi totalité des bandes cyclables sur Niort pourrait être transformée en pistes cyclables, à condition de revoir la place de la voiture, de limiter leurs accès et de reformater les rues.

Action n°6 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité :

Cela rejoint le REV, mais permet d'engager une véritable politique d'aménagement sur le territoire. Les pistes cyclables jalonnées permettront aux cyclotafeurs de se rendre sur leur lieu de travail (Mutuelles, hôpitaux, collèges et lycées, zones d'activités St-Liguairre et autres..., aux consommateurs de rejoindre les zones économiques (La Mude, Mendes-France, le Centre ville, l'Acclameur etc...

Action n°7 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines. Toutes les communes devront être reliées entre elles par un réseau de pistes cyclables permettant à la fois de se déplacer entre les communes mais aussi de rejoindre la ville centre.

Action n°8 :

Mettre le vélo au cœur. Le quartier du Pontreau, le quartier du Clou-Bouchet devront être réaménagés pour favoriser le déplacement vélo. Il faut s'appuyer sur les travaux engagés notamment sur le Pontreau dans le cadre de la Politique de la ville.

Action n°9 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. La ville et l'Agglomération doivent déposer une candidature à ce dossier important soutenu par l'Etat.

Action n°10 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°11 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Ajouter des vélos dans la ville (800 VAE pour le TanLib) en 2020, des vélos en location, des trottinettes, nécessitera des aménagements spécifiques et pour cela il sera nécessaire de repenser le plan de circulation. Moins de voitures en centre-ville par exemple doit être un objectif atteignable. Encore faudra-t-il apporter des modalités de parkings et des moyens de déplacements alternatifs aux citoyens, adaptés à cette nouvelle politique.

Action n°12 :

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons. Cette proposition est soutenue par VillOvélo, sans aucune ambiguïté.

Action n°13 :

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t.

Cette proposition est soutenue par VillOvélo, sans aucune ambiguïté.

Action n°14 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Cette proposition est soutenue par VillOvélo, sans aucune ambiguïté. Ce type de proposition ne peut se faire que de manière concertée et partagée, dans sa phase d'étude et de faisabilité. Le rôle des référents mobilités sera ici déterminant.

Action n°15 :

Mettre en place une Zone à Faibles Émissions ambitieuse Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté.

Les écoles sont des zones à haut risques. Il sera donc nécessaire de revoir les modalités d'accès aux écoles et de contraindre les automobilistes à faire différemments. Des aménagements parkings seront nécessaires, mais aussi des actions de communication vers les parents également.

Action n°16 :

Réaménager les avenues qui sont à 2×2 voies en 2×1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. Le Boulevard de l'Europe et de l'Atlantique sont des voies à modifier pour créer des pistes rapides et dédiées. Tous les axes entrants de Niort devront faire l'objet d'étude de faisabilité et d'impact.

Action n°17 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté. La totalité des rues niortaises, les zones d'habitat, devront faire l'objet d'une étude d'impact et de faisabilité.

Action n°18 :

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles. Certaines zones de Niort doivent pouvoir devenir à faible circulation.

Action n°19 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux. Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté.

Action n°20 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté.

Action n°21 :

Mener une réflexion sur la place du stationnement Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté.

Action n°22 :

Rendre payant le stationnement en surface pour les voitures et les deux-roues motorisés pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Action n°23 :

Étendre la zone de stationnement payant La gratuité des parking joue un rôle de concentration de véhicules motorisés en ville. Il faut envisager une autre politique en prenant en compte qu'un consommateur cycliste est un consommateur de proximité qui valorise les commerces en centre-ville. pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo**Action n°24 :**

Offrir du stationnement vélo sécurisé A la Gare de Niort, aux entrées de la ville venant de Nantes, de La Rochelle, de Paris, de Parthenay et développer les possibilités d'intermodalité (Bus, vélo...), en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°25 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés,

des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté.

Action n°26 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, afin d'encourager les publics à venir en vélo.

Action n°27 :

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

Il est temps de donner aux enfants scolarisés et venant à l'école en vélo de parquer leurs vélos en sécurité. Cela participe au Savoir Rouler et constitue un élément encourageant

Action n°28 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté et en particulier pour tous les quartiers politique de la ville et les habitats sociaux.

Action n°29 :

Imposer des normes minimales de stationnement vélo ambitieuses dans toutes les nouvelles constructions lors de la modification ou révision du PLU.

Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté. Il devient indispensable d'apporter dans les PLU les solutions au stationnement sécurisé des vélos.

Action n°30 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté. Innover en la matière deviendra une force pour le territoire

Action n°31 :

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté.

Action n°32 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté. VillOvéLO doit pouvoir développer ses actions et projets de manière sereine et accompagnée.

Action n°33 :

Mettre des locaux à disposition de l'association Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté.

Action n°34 :

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

VillOvéLO possède 2 machines à graver . Cela permettrait de mutualiser le matériel existant et d'envisager son éventuel remplacement.

Promouvoir une culture vélo

Action n°35 :

Favoriser le déploiement du programme national “savoir rouler à vélo” dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté. La création d'une équipe Savoir Rouler avec ses animateurs et matériels permettrait de déployer au sein de chaque école un dispositif d'apprentissage du vélo.

Action n°36 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté. Un pool de matériel vélo pourrait être acheté pour soutenir les projets vélo au sein de chaque école volontaire

Action n°37 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté. Un piste pour les mini voitures existe à Cholette pour un usage très restreint. Il est possible de créer des pistes similaires pour l'apprentissage du vélo.

Action n°38 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté.

Action n°39 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Cette proposition est soutenue par VillOvéLO. L'exemplarité est un bon outil de communication.

Action n°40 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Si l'IKV n'existe pas au sein des services de la ville et de l'Agglomération, cette proposition est soutenue par VillOvéLO. Il sera nécessaire d'en mesurer la faisabilité et les impacts réels.

Action n°41 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Cette proposition est soutenue par VillOvéLO. Ce sera à travailler avec les associations de parents d'élèves et les enseignants.

Action n°42 :

Créer une “fête du vélo”. Cette proposition est soutenue par VillOvéLO. VillOvéLo organise une petite Fête du vélo. La ville peut organiser un événement phare.

Action n°43 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable

Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté. La Police Municipale a un rôle déterminant à jouer sur ce sujet.

Action n°44 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, depuis au moins 5 ans. La communication permanente sur les supports médias disponibles est une nécessité.